



Canada 

Recadrer les rapports de responsabilisation

Présentation de l'APN et du SCT à la conférence de l'AFOA, le
22 février 2006

Remarques de M. Bill Austin
Secrétariat du Conseil du Trésor

Sujets

- Contexte
- Ce que nous avons entendu
- Objectif de la responsabilisation
- Plan d'action proposé
 - Amélioration de la gestion horizontale
 - Cadrer les rapports de responsabilisation

Contexte

- Séance de suivi sectorielle sur la responsabilisation axée sur les résultats - janvier 2005
- Séance technique sur l'amélioration de la gestion horizontale fédérale – septembre 2005
- Le rendement du Canada 2005, rapport annuel au Parlement – novembre 2005
- Comité technique conjoint de la reddition de comptes à l'égard des résultats (APN – GdC) – janvier 2006
- Groupe de travail des Premières nations – février 2006

Ce que nous avons entendu

La séance de suivi sectorielle sur la responsabilisation axée sur les résultats et la Séance technique sur l'amélioration de la gestion horizontale fédérale réclament ce qui suit :

- une définition claire des rôles et responsabilités de chacun;
- l'amélioration de la responsabilisation mutuelle;
- l'allégement du fardeau des procédés et de présentation de rapports;
- l'élaboration d'une approche de financement simplifiée;
- l'élimination des cloisonnements entre programmes;
- la promotion d'une meilleure planification, gestion et rapports sur les programmes à l'intention des Autochtones dans les ministères et entre ceux-ci;
- la collaboration avec les organisations et collectivités autochtones dans le cadre d'un processus ouvert et transparent

.....au moyen du dialogue avec les
peuples autochtones

L'avenir

Objectif :

Améliorer les résultats grâce au recadrage des rapports de responsabilisation entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada

Principes clés de la responsabilisation

- Rôles et responsabilités clairs
- Attentes de rendement convenues
- Capacité d'assurer la prestation
- Produire des renseignements crédibles en temps opportun
- Miser sur l'examen, la rétroaction et la réponse pour régler les problèmes et amplifier la réussite

..ainsi que l'a stipulé le Bureau du vérificateur général du Canada

Plan d'action proposé

Approche Premières nations-Canada :

- Améliorer la gestion horizontale fédérale
- Recadrer les rapports de responsabilisation

**.....pour garantir les
résultats escomptés**

Améliorer la gestion horizontale fédérale

- Cadre horizontal autochtone

L'étalage transparent des programmes autochtones fédéraux dans *Le rapport sur le rendement du Canada* favorise la reddition de comptes

- **Rationaliser les processus administratifs et réduire le fardeau qui est imposé aux bénéficiaires pas les rapports**

- **Directive concernant les Autochtones – Politique sur les paiements de transfert**

Tenir compte des besoins des Autochtones et accroître la cohérence et l'uniformité entre les ministères fédéraux

**.....en mettant de l'ordre dans
l'administration fédérale**

Remarques de M. Dan Wilson
Assemblée des Premières nations

Recadrer les rapports

■ Principes des rapports

- Un gouvernement doit avant tout rendre des comptes à ses citoyens
- Pour les politiques, les programmes et les services aux Premières nations, l'objectif primordial est d'améliorer les résultats pour les citoyens des Premières nations
- Dans ces domaines, la responsabilisation est mutuellement partagée par le gouvernement du Canada et les gouvernements des Premières nations

Approche

- Respecter les principes de la responsabilisation et appliquer les 5 principes de responsabilisation de la vérificatrice générale, c'est-à-dire :
 - Analyser conjointement les modalités actuelles en matière de responsabilisation
 - Mettre au point des outils au sein du gouvernement du Canada et des Premières nations pour habiliter les deux parties
 - S'entendre avec les collectivités à l'égard de la mise en œuvre

Approche

- Analyser conjointement les modalités actuelles
 - Où la responsabilisation se rompt-elle et pourquoi?
- Améliorer la capacité de gestion des Premières nations
 - Gestion, normes financières et information
 - Parallèlement aux efforts déployés par le GdC en vue d'améliorer la gestion fédérale
- Institutions des Premières nations
 - Renforcer, créer, habiliter
- Ententes de gestion
 - Elles cernent les objectifs, la capacité, les mesures prioritaires
 - Approche prévue et globale propre à la collectivité

Résultats escomptés

- Reddition de comptes significative et rapports pertinents
 - Des gouvernements des Premières nations aux citoyens des Premières nations
 - Entre les gouvernements des Premières nations et le gouvernement du Canada, dans les deux sens
 - Du gouvernement du Canada à tous les citoyens
- Les parties sont prêtes, disposées et capables
 - D'appliquer les 5 principes de la vérificatrice générale
 - De s'acquitter de leurs responsabilités respectives
 - De se soumettre au jugement du public, la reddition de comptes ultime

Mise en œuvre

- Structures
 - Groupe de travail des Premières nations (GTPN) – chefs et spécialistes des Premières nations en reddition de comptes
 - Comité technique conjoint (CTC) – formé de représentants du GdC et de l'APN
 - Surveillance exercée par le Comité directeur conjoint
- Plan de mise en œuvre
 - Discussions avec les collectivités visées, coordination par l'intermédiaire du Comité technique conjoint
 - Ébauche de document de travail - 31 mars 2006
 - Réunions d'orientation régionales -- avril et mai 2006
 - Recommandations -- 30 juin 2006